

Décembre 2022

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

Communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan (79)

Dossier de demande d'autorisation environnementale
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

VOLUME 6b : Etude d'impact paysage



Énergies renouvelables



Hydraulique urbaine
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



Photographie panoramique de l'aire d'étude, NCA Environnement, décembre 2019

FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire	Parc éolien de la Plaine de Balusson Immeuble Business Center – 4 ^{ème} étage 3, avenue Gustave Eiffel – Teleport 1 86 360 CHASSENEUIL DU POITOU	
Bureau d'études	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU	
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
1	05/05/2021	Rapport final
2	02/02/2022	Rapport final après instruction
3	20/12/2022	Rapport final après reprises

Enregistrement des versions :

Versions < 1 versions de travail
Version 1 version du document déposé
Versions > 1 modifications ultérieures du document

AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien de la Plaine de Balusson sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan (79) est constitué de différents volumes distincts, afin de faciliter sa lecture :

- **VOLUME 1** : Description du projet
- **VOLUME 2** : Note de présentation non technique
- **VOLUME 3** :
 - **VOLUME 3a** : Justificatifs fonciers
 - **VOLUME 3b** : Capacités techniques et financières
 - **VOLUME 3c** : Avis de remise en état
 - **VOLUME 3d** : Conformité aux documents d'urbanisme
 - **VOLUME 3e** : Courriers et preuves de dépôts
- **VOLUME 4** :
 - **VOLUME 4a** : Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
 - **VOLUME 4b** : Etude d'impact environnementale
 - **VOLUME 4c** : Annexes de l'étude d'impact environnementale
- **VOLUME 5** : Etude de dangers et son résumé non technique
- **VOLUME 6** :
 - **VOLUME 6a** : Etude d'impact milieu naturel
 - **VOLUME 6b** : Etude d'impact paysage
 - **VOLUME 6c** : Etude d'impact acoustique
- **VOLUME 7** :
 - **VOLUME 7a** : Plans réglementaires au 1/25 000^{ème}
 - **VOLUME 7b** : Eléments graphiques
 - **VOLUME 7c** : Plans réglementaires au 1/1 000^{ème} et leur demande de dérogation
 - **VOLUME 7d** : Plans réglementaires au 1/25 000^{ème} et au 1/1 000^{ème}

Ce volume (6b) du DDAE présente l'étude d'impact paysage du projet éolien de la Plaine de Balusson sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan porté par la SAS Parc éolien de la plaine de Balusson.

NB : à ce DDAE est joint un fichier shape présentant les implantations des éoliennes et des postes de livraison ainsi qu'un fichier CSV listant les parcelles concernées par les aménagements permanents.

PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

Deux-Sèvres (79)

VOLET PAYSAGER



Septembre 2022



EOLISE



paysage
urbanisme

agencecouasnon

Étude d'impact du Projet éolien de la Plaine de Balusson

Deux-Sèvres (79)

Volet paysager

Septembre 2022



PLAINE BALUSSON SAS
3 avenue Gustave Eiffel
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

Tel : +33 (0)5 49 38 88 25



agence couasnon
1 rue Joseph-Sauveur
35000 RENNES

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58
www.agence-couasnon.com

Tableaux, figures et photographies : agence couasnon sauf mention contraire

TABLE DES MATIÈRES

A . PRÉFACE.....	6
1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS	6
2 . BIBLIOGRAPHIE	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT.....	6
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES	7
4.1. Qualification des vues.....	7
4.2. Enjeu	7
4.3. Sensibilité	7
4.4. Impact.....	7
PARTIE 1. ÉTAT INITIAL.....	10
A . LOCALISATION.....	10
B . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE.....	11
1 . PRÉSENTATION DE LA DÉM ARCHE	11
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	11
2.1. Aire d'étude éloignée.....	11
2.2. Aire d'étude rapprochée	11
2.3. Aire d'étude immédiate.....	11
C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	17
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	19
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie	19
1.2. Les unités paysagères.....	25
1.3. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	35
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN	37
2.1. Le Schéma Régional Éolien	37
2.2. Plan Local d'Urbanisme du Haut Val de Sèvres	40
2.3. Contexte éolien et effets cumulés.....	41
2.4. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien	41
3 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	43
3.1. Les monuments historiques	43
3.2. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	55
3.3. Les sites protégés.....	61
3.4. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	65
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel.....	67

4 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRES ÉLOIGNÉE	67
D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	69
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	71
1.1. Le relief et l'hydrographie	71
1.2. Les principaux axes de communication	73
1.3. La perception du site éolien depuis l'habitat.....	77
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	85
2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	87
2.1. Les monuments historiques	87
2.2. Les Sites Patrimoniaux remarquables	97
2.3. Les sites protégés.....	99
2.4. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	104
2.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel.....	104
3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRES RAPPROCHÉE	105
E . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE	107
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	109
1.1. Le relief et l'hydrographie	109
1.2. Les principaux axes de communication	113
1.3. La perception depuis l'habitat.....	117
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	129
2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	131
2.1. Les monuments historiques	131
2.2. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	143
2.3. Les sites protégés.....	144
2.4. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	144
2.5. Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).....	144
3.1. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel.....	145
3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRES IMMÉDIATE	145
F . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	146
PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES	150
A . PRÉSENTATION DES VARIANTES	150
B . COMPARAISON DES VARIANTES	152

1. PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON	152
2. TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES	158
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS.....	162
A. ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN.....	162
B. PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	164
1. CHOIX DES PHOTOMONTAGES	164
C. MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES	180
D. IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	183
1. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	196
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	197
E. IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	199
1. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	276
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	277
F. IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	281
1. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	358
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	359
G. ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE.....	362
1. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE	362
1.1. <i>Préambule</i>	362
1.2. <i>Méthode d'analyse</i>	362
2. CHOIX DES BOURGS	363
3. SCHEMAS D'OCCUPATION VISUELLE	364
3.1. <i>Bourg de Pamproux</i>	364
3.2. <i>Bourg de Soudan</i>	368
3.3. <i>Bourg de Salles</i>	372
3.4. <i>Bourg de Sainte-Eanne</i>	376
H. CONCLUSION	380
I. POSTE DE LIVRAISON.....	382
J. MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	386

1. MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET	386
2. MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES	387
3. SYNTHÈSE DES MESURES	391
K. SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS	392
L. CONCLUSION	395
PARTIE 4. ANNEXES	398
A. TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....	398
B. TABLE DES FIGURES	400
C. GLOSSAIRE.....	402
D. LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.....	403
E. MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES.....	410

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du Projet éolien de la Plaine de Balusson. Le site d'étude se trouve au sud-est du département des Deux-Sèvres (région Nouvelle Aquitaine), sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan.

Ce projet est porté par la société EOLISE pour le compte de la SAS Plaine de Balusson.

Cette étude est menée par le bureau d'études agence couasnon, paysagiste à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2017).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2017

2 . BIBLIOGRAPHIE

- > **Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens**, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2017,
- > **Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Poitou-Charentes**, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes) et le Conseil Régional de Poitou-Charentes, septembre 2012 (annulé le 4 avril 2017) ;
- > **L'Atlas Régional des Paysages, «inventaire de Poitou-Charentes»**, réalisé par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels et l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, février 2006.

Les résultats de ces études et leurs orientations ont été intégrés dans la démarche de mise au point du présent projet éolien et notamment les préconisations du SRE concernant les recommandations liées à la préservation des paysages, à savoir :

- > veiller au bon rapport d'échelle entre les éoliennes et les différents éléments paysagers,
- > maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage et l'encerclement des espaces de vie et pour proscrire le mitage,
- > préserver les silhouettes des bourgs en évitant les situations de concurrence visuelle.

3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - État initial** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire.... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les sensibilités afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.
- **2 - Scénarios** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.
- **3 - Impacts et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des sensibilités paysagères mises en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.

4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES




Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES

Ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet (théorique dans l'état initial, réelle dans la partie impact).

Vue fermée	Le projet ne sera pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.
Vue filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.
Vue tronquée	Seule la partie haute du projet est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement l'éolienne.
Vue ouverte	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble (mât + rotor).

Des informations cartographiques peuvent ensuite être apportées en complément, au cas par cas, de la qualification des vues selon la légende suivante :

Végétation du domaine public & privé	
	Peupleraie / verger : végétation plus ténue
	Bosquet / forêt : formation végétale dense
	Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.



4.2. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est « la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2017, page 22).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.3. SENSIBILITÉ

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.4. IMPACT

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

